COMMUNE DE LOIREAUXENCE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE EN SEPTEMBRE 2018
DE LA COMMUNE DELEGUEE DE VARADES

(DOSSIER SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE)

DU MERCREDI 3 JANVIER A 9H AU DIMANCHE 4 FEVRIER A 17H

Par arrêté n° P 2023 – 059 du 6 octobre 2023, la Maire de Loireauxence, Madame Christine BLANCHET, a décidé de soumettre à l'enquête publique la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Varades.

Cette modification simplifiée n°1 a pour objet de supprimer l'emplacement réservé n°1 dont la désignation est « Equipements scolaires et de sécurité, Rue Pasteur ».

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, permettant au public de consigner ses observations et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public en mairie déléguée de Varades – 182 rue du Maréchal Foch et de Belligné – 10 rue de l'Océane, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit :

- **Les lundis, mercredis et vendredis : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**
- **Les samedis : de 9h00 à 12h00 (du 1er au 15 de chaque mois)**

(*Fermé le mardi et le jeudi*)

pour une durée de 33 jours, du 3 janvier 2024 au 4 février 2024 inclus.

Pendant la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-proposition

- Sur le registre d'enquête
- En adressant un courrier à l'attention de Madame La Maire, service urbanisme, en mentionnant l'objet suivant : « modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme approuvé en septembre 2018 de la commune déléguée de Varades », 182 rue du Maréchal Foch – Varades 44370 LOIREAUXENCE.
- Par voie électronique à l'adresse suivante : pluvarades@loireauxence.fr

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par Madame La Maire. Un rapport sera tenu à la disposition du public à la mairie de Varades et Belligné aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la commune (https://www.loireauxence.fr/).

Les conclusions de l'enquête seront ensuite soumises au Conseil Municipal de la commune de Loireauxence. Le Conseil Municipal se prononcera alors par une délibération sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Loireauxence, le 18 décembre 2023

La Maire, Christine BLANCHET